

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 5 DECEMBRE 2014

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Etaient présents : Mmes et MM HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, BENSEL Céline, VOGT Dominique, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, ANTONY Sandrine, BERINGER Emilie, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : VALENTE Victor, WITTIG Emmanuel, BEAUDELOT Florent, SIMON Matthias

Absents : THUET Sophie

Procurations : VALENTE Victor à BESIN Gérard  
WITTIG Emmanuel à BERINGER François  
BEAUDELOT Florent à VOGT Dominique  
SIMON Matthias à HOMBERT Liliane

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7.11.2014
2. CHARTE DU SITE « NATURA 2000 COLLINES SOUS VOSGIENNES »
3. INDEMNITES D'ASTREINTE
4. DENOMINATION DE RUE – Z.A. DE LA HARDT
5. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE
6. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE « LES TILLEULS »
7. DIVERS ET COMMUNIQUES

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. CHARTE DU SITE « NATURA 2000 COLLINES SOUS VOSGIENNES »

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2014, M. HANFF François de l'O.N.F (Office National des Forêts) a été invité à présenter la charte du site Natura 2000 du site « collines sous vosgiennes ». Cette charte comporte un ensemble d'engagements et de recommandations constituant

des bonnes pratiques en faveur d'une gestion durable des milieux naturels. En signant la charte, l'O.N.F. s'est engagé à faire respecter ces recommandations par l'ensemble de ses ayants-droits.

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 et des engagements qui y sont associés, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adhérer à la charte Natura 2000 pour les propriétés communales relevant du régime forestier incluses dans le site (et éventuellement pour d'autres propriétés de la communes incluses dans le site) ;
- **SOLLICITE** le concours de l'O.N.F. et de l'animateur du site Natura 2000 pour finaliser le dossier d'adhésion ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la DDAF du Haut-Rhin ;
- **SOLLICITE** l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la charte.

### **3. INDEMNITES D'ASTREINTE**

Lors de sa réunion du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal avait envisagé l'instauration d'une indemnité d'astreinte au bénéfice du personnel technique qui serait appelé à intervenir lors des locations de la salle des fêtes les week-ends et jours fériés.

Vu le décret N° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer le régime des astreintes ainsi que le régime indemnitaire qui s'y rattache,

Considérant que lors des locations de la salle polyvalente à des particuliers ou des associations, il est nécessaire de pouvoir assurer une intervention rapide en cas de problème technique (panne de chauffage, problème lié à la sécurité, dysfonctionnement d'un appareil de cuisine, etc.) ;

Entendu la proposition de M. le Maire ;

Vu l'AVIS FAVORABLE du Comité Technique Paritaire en date du 10 octobre 2014 – RP 10-10-2014/3

Le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

- de mettre en place des périodes d'astreintes dans les cas suivants :
  - Location de la salle polyvalente les samedis, dimanches et jours fériés
- de mettre en place ce régime d'astreinte pour les emplois suivants :
  - Adjoint technique
  - Adjoint technique principal
- d'appliquer ce régime d'astreinte aux agents titulaires ou non titulaires de la commune ;

**CHARGE** M. le Maire ou son représentant de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférant.

#### **4. DENOMINATION DE RUE – Z.A. DE LA HARDT**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que la zone d'activité de la Hardt ne compte à ce jour qu'une seule rue formant une boucle ;

Considérant qu'il convient de faciliter le repérage et notamment le travail des services de La Poste et des autres services publics ou commerciaux ;

Le Conseil Municipal, après discussion,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer le nom de « **RUE DES METIERS** » à l'ensemble de la voie ouest de la zone d'activité, conformément à l'annexe n°1 du présent procès-verbal.

#### **5. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE**

Par délibération du 23 août 2013, le Conseil Municipal avait confié à l'A.D.A.U.H.R. (Association Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) une étude relative à l'aménagement de la rue du Canal d'Alsace.

Le résultat de cette étude avait été présenté au Conseil Municipal lors de sa réunion du 13 décembre 2013.

Il s'agit d'un document qui :

- Pose les problématiques d'aménagement : réseaux, stationnements, sécurité de la voie, aménagement de la place du 14 juillet et de l'espace jouxtant l'église
- Propose une réalisation des travaux en trois phases
- Evalue sommairement les coûts

Après avoir pris connaissance du résultat de cette étude et après discussion,

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** que la commission technique se réunisse en vue de convenir des suites à donner à ce dossier, le souhait de l'assemblée étant de pouvoir démarrer une tranche de ces travaux en 2016
- **SOLLICITE** l'intervention de l'A.D.A.U.H.R. lors de la réunion de la commission technique afin d'explicitier certains détails du projet et d'affiner les estimations financières

## **6. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUR D'ECOLE « LES TILLEULS »**

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la cour de l'école « Les Tilleuls » réalisé par le bureau d'étude Berest en mars 2014.

Après projection des différents scénarios d'aménagement et après discussion,

Le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** que la commission technique analyse le projet établi par le cabinet Berest afin de finaliser la consistance exacte des travaux à réaliser en 2015
- **SOLLICITE** l'intervention du cabinet Berest lors de la prochaine réunion de la commission technique.
- **DECIDE** de réaliser les travaux en 2015 et d'inscrire au budget primitif 2015 les crédits nécessaires à l'opération.

## **7. DIVERS ET COMMUNIQUES**

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- permis de construire modificatif n° 068 041 14 B 0012-m01
- déclarations préalables : DP n° 068 041 14 B 0031 à 0033

### b) Point sur l'organisation des prochaines festivités

- **Téléthon** : Mme BENSEL Céline rappelle les détails de l'organisation du Téléthon du 6.12.
- **Fête de Noël des aînés** : Mme BENSEL Céline dresse l'état des participants à cette fête et rappelle aux membres du Conseil Municipal que leur participation au déroulement de cet événement (préparation, accueil, rangement, etc.) est souhaitée.

### c) Présentation des charges de fonctionnement de l'Esp'Ass

A la demande d'un conseiller lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2014, M. le Maire présente les charges de fonctionnement de l'Esp'Ass payées au titre de l'exercice 2013, à savoir :

Electricité	4 382,18 €
Gaz	7 088,55 €
Entretien chauffage	1 287,75 €
Maintenance eau chaude	788,96 €
Téléphone	837,20 €
<b>TOTAL 2013</b>	<b>14 384,64 €</b>

### d) Informations de la Communauté de communes « Essor du Rhin »

- **Hôtel d'entreprise** : le chantier dans la zone artisanale de la Hardt a démarré. Le coût global de cette opération est d'environ 1,1 million d'euros.

- **Déchetterie** : une pétition contre le projet de déchetterie unique a été lancée sur Internet. Par ailleurs, la communauté de communes « Essor du Rhin » communiquera sur l'avancée du projet uniquement lorsque les décisions seront prises. A l'heure actuelle, seul le principe de création d'une déchetterie unique pour les sept communes a été acté. L'étude suit son cours.

e) Divers

L'appel d'offre pour le chantier du futur Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie (PSPG) a été publié. Le projet correspond à un montant global de 6 à 7 millions d'euros.

M. le Maire informe l'assemblée que la gendarmerie a verbalisé certains propriétaires dont les chiens divaguaient. Il rappelle à tous la problématique des chiens errants dans le village et la nécessité d'y rester attentifs.

Daniel MAURER et Bernard BERINGER seront à la retraite le 31 décembre 2014. Pour poursuivre la tradition, un cadeau de départ leur sera offert à l'occasion de la réception du lundi 22 décembre. Selon proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal valide une dépense totale de 1 200 €, équivalente à deux cadeaux coûtant environ 600€. La dépense sera imputée à l'article 6232 du budget.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2014, il avait été soulevé que le véhicule utilitaire des sapeurs-pompiers était hors service. Une demande de mise à disposition a été faite auprès du SDIS, qui nous a cédé gracieusement un véhicule de prompt secours type Mégane break. Le véhicule est arrivé à Blodelsheim le 4 décembre 2014.

La traditionnelle réception du Nouvel An se déroulera le jeudi 8 janvier 2015 à la salle des fêtes. Par ailleurs, les vœux de la communauté de communes « Essor du Rhin » auront lieu le lundi 5 janvier 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 30 janvier 2015.

Une remarque est faite au sujet du repas du personnel communal. Ce repas a lieu chaque année en décembre pour marquer la fin d'année et les festivités de Noël. Habituellement organisé dans l'un des deux restaurants de Blodelsheim, il a été décidé qu'il aurait lieu cette année à Ensisheim. Ce choix est déploré par un conseiller municipal.

Une seconde observation est faite concernant le choix du prestataire informatique pour différentes modifications à apporter au système. M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'analyse des différentes offres, le mieux-disant a été retenu.

La séance est levée à 22 H 04.

Blodelsheim, le 17 décembre 2014

Le Maire

François BERINGER



# ANNEXE 1

## Z.A. de la Hardt

